

DECRET N° 81-49 du 26 Février 1981

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre des Enseignements Moyens Général,
Technique et Professionnel, de l'intérim du
Camarade François Codjo AZODOGBEHO,
Ministre du Développement Rural et de l'Action
Coopérative pour compter du 2 Mars 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 2 Mars 1981, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel est chargé
de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant
l'absence du Camarade François Codjo AZODOGBEHO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Février 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MEMGTP-MDRAC 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DGCT 1 ONEPI - Gde
Chano. 2 UNB - FASJEP - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-